

Passer aux guichets!

Éric Perron

Volume 21, numéro 1, hiver 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/33357ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Perron, É. (2003). Passer aux guichets! *Ciné-Bulles*, 21(1), 2-3.

Passer aux guichets!

En juin dernier, lors d'un déjeuner de presse, la ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, convoquait les journalistes pour lancer officiellement la Consultation publique sur l'actualisation de la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle. Les chances de victoire du Parti québécois aux prochaines élections semblant plus qu'incertaines, il est légitime de se demander si les résultats de ce vaste exercice ne risquent pas d'être tablettés en cas de changement de gouvernement. Diane Lemieux, malgré toute sa fougue, aura-t-elle la volonté et le temps pour mettre en place la nouvelle politique? «Si nous ne sommes pas réélus, on pourra au moins dire que ce gouvernement aura été celui qui aura le plus fait pour le cinéma.» Faudra voir!

En mettant de l'avant une consultation semblable, la ministre et son ministère espéraient pouvoir prendre la juste mesure des problèmes des différents acteurs du milieu mais surtout obtenir des solutions concrètes pour améliorer la situation. Bien que quelques mémoires, sur les 39 déposés au 15 août, abordent des problématiques qui dépassent le champ d'intervention de leurs auteurs, la majorité se cantonnent dans des balises très précises. Parmi les similitudes, presque tous les mémoires témoignent d'un manque de financement. Quelle surprise! Outre cela, ce qui ressort de plusieurs autres exposés, c'est la nécessité de favoriser une meilleure circulation des œuvres québécoises et de veiller au développement du public de demain. Mais, pour ce faire, le ministère devra obtenir davantage de crédits. Et dans la situation actuelle, on peut toujours rêver! L'autre solution, c'est de trouver de l'argent neuf. Et le premier endroit où en trouver, c'est encore dans le cinéma lui-même, au cinéma plus précisément.

Nous parlons ici de l'instauration d'un système de redevance sur les billets de cinéma, solution relevée dans de nombreux mémoires et que l'on pourrait envisager d'étendre à la location de vidéocassettes. Depuis 20 ans, le gouvernement a pourtant essayé à quelques reprises de mettre un tel système en application mais s'est toujours buté au refus systématique des exploitants de salles commerciales. Fidèles à elles-mêmes, l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec et la Coopérative des cinémas indépendants du Québec argumentent que toute nouvelle hausse de prix provoquerait une diminution d'affluence. Leurs représentants n'ont pas su toutefois expliquer de façon convaincante, lors des audiences de la mi-septembre, comment il se fait que depuis quelques années, alors que le coût du billet de cinéma a connu, par la seule volonté des exploitants, une hausse de 16 %, l'assistance, au lieu de diminuer selon leur logique, a crû de 6 %. Mystère!

En voyant les exploitants de salles commerciales s'écraser devant cette implacable démonstration mathématique, on peut penser que cela cache assurément une autre motivation à leur position. À plus d'une reprise, ils ont répété qu'ils ne recevaient aucune aide de l'État, qu'ils n'en souhaitaient pas et qu'en retour ils ne voulaient pas voir l'État jouer dans leurs guichets. À un point tel que le passage des deux groupes aux audiences a causé un véritable malaise dans la salle. Au chapitre des communications harmonieuses, on a déjà vu mieux. On connaît donc les empêcheurs de tourner en rond, mais comment expliquer leur refus? Auraient-ils compris qu'avec un tel système le gouvernement disposerait de mesures de vérifications comptables pour s'assurer que les sommes dues, les vrais montants, lui soient déboursées? Se pourrait-il que sans pouvoir avancer cet argument, ce qui aurait pour évidence de semer des doutes quant à la gestion de leurs affaires, les exploitants cherchent une diversion? Une excellente diversion consisterait à s'adjoindre l'appui des *majors* américains, qui ont toujours menacé de soustraire leurs films au territoire québécois si cette redevance voyait le jour (on connaît depuis longtemps l'emprise des *majors* sur les salles au Québec). Chantage qui a toujours réussi, condamnant le projet aux oubliettes jusqu'à une prochaine fois.

Si le gouvernement croyait vraiment à cette idée, il pourrait la mettre en place sans autre autorisation. Certains ont déjà avancé qu'en privant le Québec de leurs films, Hollywood réussirait à susciter la colère de la population contre son propre gouvernement. Faut-il avoir peur à ce point de l'industrie américaine du cinéma pour reculer devant pareille menace? Peut-on imaginer un seul instant que les Américains puissent se passer de dizaine de millions de dollars à cause d'une petite redevance? D'autres pays comme la France appliquent cette redevance. Les Français sont-ils privés de films américains pour autant? C'est pour beaucoup une question de principe, une réponse au monopole américain sur les écrans du monde entier: vous contrôlez notre territoire par vos méthodes de distribution, vous allez en retour contribuer à la vitalité de notre cinématographie. Sur la base de recettes annuelles d'environ 150 millions de dollars aux guichets (ce qui est très prudent puisque les exploitants avancent eux-mêmes les chiffres de 165 millions de dollars pour 2001 et probablement plus de 200 millions pour l'année qui s'achève), une ponction de 5 % (soit 0,25 \$ sur un billet de 5 \$ et 0,60 \$ sur celui de 12 \$) constituerait une jolie enveloppe de 7,5 millions de dollars. Quand on sait que le budget de la SODEC en cinéma et production télévisuelle avoisine les 18 millions par année, imaginez les possibilités qu'offrirait cette nouvelle somme.

Encore faudrait-il utiliser cet argent à bon escient, car il serait bête que cette démarche ne fasse aucune différence. Ces fonds devraient être en grande partie réinvestis dans l'éducation cinématographique, la promotion et la diffusion de notre cinéma, et ce, sur tout le territoire. Si le gouvernement juge qu'il est important de supporter la production cinématographique québécoise, il est aussi de sa responsabilité de s'assurer que les jeunes y soient sensibilisés. À la promotion et à la diffusion parce que, avant de produire davantage et à coût plus élevé, il est essentiel de faire en sorte que les films déjà produits soient correctement diffusés. Certains affirment que l'augmentation des moyens dévolus à la production de nos films permettrait à ceux-ci de mieux rivaliser avec la concurrence internationale et contribuerait à développer chez les Québécois le goût de leur cinéma. Rien n'est plus faux. Bref, avec 7,5 millions de dollars de plus par année consacrés à la production, vous obtiendrez entre 3 ou 4 films supplémentaires. Et pour quel résultat au niveau de la diffusion de l'ensemble? Pour quel résultat au niveau de l'éducation? Nous ne prétendons pas que les producteurs ne manquent pas d'argent, ni les distributeurs de soutien, ni les techniciens de formation, ou encore les bureaux de cinéma de support, etc., mais bien que les besoins criants ne sont pas là. S'il est évident que le gouvernement n'a pas les moyens de satisfaire tout le monde, il faut aller à l'essentiel.

Certains secteurs de notre cinéma sont sous-financés et l'idée de la redevance est juste ainsi que facilement applicable. Le gouvernement doit passer outre aux pressions des exploitants et des Américains, d'une part, et faire comprendre à la population que les sommes récoltées seront utilisées efficacement, d'autre part. À toute mesure, il y a une bonne façon de la vendre. La ministre Diane Lemieux a demandé au milieu du cinéma de lui fournir des solutions pour améliorer les problèmes de notre cinématographie. Les mémoires en fourmillent. Maintenant, elle et son gouvernement doivent répondre avec le plus d'honnêteté à tous ceux et celles qui ont pris la peine de participer à leurs consultations. Même si certaines idées sont plus difficiles à mettre en œuvre, même si quelques propositions ne plaisent pas à tous. «Tout le monde n'a pas à être d'accord avec nos décisions», répondait Diane Lemieux à la crainte des exploitants en juin dernier à propos d'une éventuelle redevance. Nous sommes d'accord avec vous Madame la Ministre. À vous de jouer. ■



Les mémoires déposés au ministère de la Culture et des Communications du Québec sont accessibles à l'adresse Internet suivante: www.mcc.gouv.qc.ca.